

# au sommaire

- Opération "Coup de poing" dans les pressings
- Le CNIDEP fortement sollicité pour son outil EGIDA
- Un bâtiment exemplaire pour le CNIDEP : HQE et zéro énergie
- Le développement durable dans les établissements et entreprises publics : le CNIDEP aux côtés de grands établissements français
- Le CNIDEP répond à l'appel des chambres de métiers

# le bulletin d'information CNIDEP

n° 5 novembre 2008

# information

## Opération "coup de poing" dans les pressings



► Début 2008, la Direction de la prévention des pollutions et des risques a annoncé une opération "coup de poing" dans les pressings. Le but de cette opération : vérifier la conformité des installations de nettoyage à sec en contrôlant 200 pressings de façon aléatoire sur toute la France au cours du second semestre 2008.

Suite à cette annonce, le CNIDEP a décidé de mener une campagne de diagnostics auprès de tous les pressings de Meurthe-et-Moselle et de proposer un accompagnement technique et financier de l'entreprise dans sa mise aux normes si besoin. A cette occasion, le CNIDEP s'est doté d'un appareil d'analyse afin de mesurer les quantités de perchloroéthylène présentes dans l'air.

Au total, 35 entreprises de nettoyage à sec ont été visitées. Certains chefs d'entreprises sont très au fait de la réglementation et mettent tout en œuvre pour s'y conformer. D'autres n'ont pas su s'adapter au fur et à mesure des évolutions réglementaires. Cette opération a donc permis dans un premier temps de remettre à niveau les connaissances réglementaires des exploitants. Dans un deuxième temps, des conseils afin d'éliminer les non conformités ont été apportés. Certains ont alors pu envisager les efforts nécessaires à produire pour l'atteinte des objectifs réglementaires en termes de formation, de machines, de stockage des produits, de ventilation des locaux, etc.

Les mesures de perchloroéthylène réalisées ont montré la disparité des équipements. Ces différences sont fonction en particulier de l'âge des machines et des systèmes de ventilation en place. Ainsi, la concentration moyenne mesurée dans l'air ambiant varie de 0 ppm pour un pressing bien ventilé à 40 ppm dans le cas de pressings peu ou pas ventilés. Les pics de concentration maximum ont été mesurés lors de l'ouverture des machines, de 22 ppm pour les machines les plus récentes, à 595 ppm pour des machines anciennes.

Au vu des résultats, il apparaît délicat de dessiner un portrait moyen de la situation en Meurthe et Moselle car deux profils se détachent. Une partie des cas de non-conformité est rectifiable aisément et avec peu de moyens. Il s'agit souvent de petits matériels ou de documents à créer ou à mettre à jour. Les non-conformités touchant aux machines ou à la configuration des locaux sont plus préoccupantes. Il est évident que le retard accumulé par certaines installations ne pourra être comblé sans une volonté forte du chef d'entreprise d'améliorer ses pratiques. Ceci ne pourra se faire qu'en réalisant des investissements financiers importants.

Pour plus d'informations à ce sujet,  
n'hésitez pas à nous contacter





## Le CNIDEP fortement sollicité pour son outil EGIDA

► Dans le précédent numéro du bulletin d'info du CNIDEP (n°4, novembre 2007), nous vous annonçons la création d'EGiDA ; un outil informatique d'Estimation des Gisements de Déchets de l'Artisanat, fruit des résultats de notre enquête nationale sur les gisements de déchets d'origine artisanale. Depuis sa mise à disposition, EGIDA a fait l'objet de plus de 200 demandes : chambres de métiers et de l'artisanat, agences de l'eau, conseils régionaux et généraux, collectivités territoriales, syndicats professionnels.

### Quel est l'intérêt d'un tel outil ?

On peut dégager trois utilisations courantes parmi les détenteurs d'EGiDA qui ont vite perçu son utilité. Les projets d'ouverture des déchèteries aux artisans (même avec accès payant) nécessite d'avoir connaissance des quantités de déchets qui seront potentiellement recueillies pour le dimensionnement des bennes ou leurs rotations. Avant la mise en place de toute opération de gestion collective des déchets, il est pertinent d'estimer les quantités de déchets concernées afin de mieux fixer les objectifs et les enjeux de l'opération. Enfin, lorsqu'une collectivité projette de soumettre les entreprises à la redevance spéciale, les règles de calcul de celle-ci sont grandement simplifiées lorsque les gisements concernés sont connus.

### Les détenteurs d'EGiDA : quelques chiffres

- 56 Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- 8 Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat
- 7 Délégations Régionales et l'ADEME Nationale
- 4 Agences de l'Eau
- 34 Collectivités territoriales
- 13 Organisations Professionnelles
- 15 Conseils Régionaux et Généraux

### EGiDA est disponible gratuitement, sur demande auprès du CNIDEP.

Un seul impératif pour son utilisation, vous devrez disposer des effectifs INSEE des activités à étudier sur les territoires concernés. Des métiers de l'artisanat étant multiples et les pratiques professionnelles particulières, nous vous conseillons de vous rapprocher de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département. Elle possède certainement déjà cet outil, elle sera plus à même de réaliser une étude de gisement et surtout de vous aider à l'interpréter selon les spécificités des métiers. Si vous ne souhaitez pas acquérir l'outil, sachez également que le CNIDEP peut réaliser pour vous une étude de gisement. Plusieurs organismes nous ont d'ailleurs déjà commandé ce type d'étude.

Si cet outil vous intéresse,  
contactez Nicolas REYNAUD

## Un bâtiment exemplaire pour le CNIDEP : HQE et Zéro énergie

► Nous en avons beaucoup parlé, nous l'avons beaucoup attendu et c'est aujourd'hui une réalité. La construction du bâtiment HQE® et Zéro Energie destiné à accueillir les bureaux du CNIDEP est en cours ! Pour célébrer cet événement, nous avons eu le plaisir d'organiser la pose de la première pierre le 15 mai dernier en présence de nos partenaires et financeurs de ce projet : le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, la Communauté Urbaine du Grand Nancy, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), l'ADEME et la Banque Populaire Lorraine Champagne. Cette manifestation a été l'occasion pour notre Présidente, Mme NICOLAS, de réaffirmer la volonté de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle de faire de cette construction une opération exemplaire tant au niveau du rendu final que des activités sur le chantier. Rappelons-le, ce projet ambitieux poursuit deux objectifs : traiter l'ensemble des 14 cibles HQE® et atteindre un bilan thermique de 0 KWh/m²/an. Sans énumérer toutes les solutions mises en œuvre pour atteindre ces objectifs, nous pouvons nous attarder sur trois points forts du projet : la gestion de l'énergie, la gestion du chantier et le confort des usagers du bâtiment.

### → EN TERMES D'ÉNERGIE,

nous avons fait le choix de recourir à des énergies locales nous garantissant une autonomie de fonctionnement : l'énergie solaire et la géothermie. Trois panneaux solaires thermiques seront installés en façade et deux forages de 85 m de profondeur

alimentant la future pompe à chaleur ont déjà été réalisés. Au total, le bâtiment sera équipé de 80 m² de panneaux photovoltaïques pour compenser les consommations électriques des équipements énergétiques comme la pompe à chaleur.

### → LA GESTION DU CHANTIER

est également un point de vigilance dans cette construction. Un tri scrupuleux de tous les déchets de chantier par nature est opéré par toutes les entreprises intervenant sur le bâtiment. Par ailleurs, les entreprises sont également tenues de limiter les nuisances sonores liées aux véhicules notamment en évitant de procéder à des manœuvres de recul. Les avertisseurs sonores de recul sur les engins de chantier ne sont effectivement pas reconnus pour leur qualité mélodieuse. La pollution sonore du chantier est surveillée par un agent du CNIDEP qui, à l'aide d'un sonomètre, effectue des mesures régulières.

### → ENFIN, EN TERMES DE CONFORT DES USAGERS,

toutes les peintures utilisées dans le bâtiment seront des peintures naturelles sans solvants et une attention particulière sera portée au futur mobilier intérieur dont les colles ne devront pas contenir de COV (composé organique volatil), ceci afin de limiter les pollutions de l'air intérieur. Ce bâtiment qui est conçu pour être pédagogique et didactique, accueillera une exposition permanente sur les techniques et matériaux à faible impact environnemental. En attendant sa livraison, la pédagogie se traduit par l'organisation de visites de chantier aux étapes clés de la construction. Ces visites sont bien entendu destinées aux artisans du bâtiment mais également à tous les acteurs de la construction : architectes, maîtres d'ouvrage et d'œuvre.

Pour toute question concernant notre bâtiment,  
Fanny FORNALIK est à votre disposition

## → La Présidente de l'ADEME visite le chantier du CNIDEP

Le vendredi 3 octobre, Mme Danielle NICOLAS, Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle a eu l'honneur de recevoir Mme Chantal JOUANNO, Présidente de l'ADEME Nationale. De passage en Lorraine, elle a souhaité rencontrer le CNIDEP et surtout venir découvrir le chantier de notre futur bâtiment. Ce déplacement a également été l'occasion pour Mme JOUANNO de nous annoncer une bonne nouvelle. En effet, nous avons eu le plaisir d'apprendre que le CNIDEP faisait partie des lauréats du concours PREBAT (Programme de Recherche et d'Expérimentations sur l'énergie dans le Bâtiment) initié par l'ADEME et la Région Lorraine. Ce concours vise à récompenser des constructions exemplaires en termes de maîtrise de l'énergie en Lorraine.

## Développement durable :

### le CNIDEP aux côtés de grands établissements français

► A votre avis, quel est le point commun entre l'Union des Caisses Nationales de la Sécurité sociale, l'Université de Franche-Comté, La Poste, France Télévisions, la RATP, la Bibliothèque Nationale de France et le CNIDEP ? Bien que d'horizons très variés, tous font partie du Club développement durable des établissements publics et entreprises publiques. De quoi s'agit-il ? L'objectif de ce club créé il y a bientôt deux ans est de permettre aux organismes publics de confronter leurs expériences entre eux et avec celles des entreprises privées, d'innover et de faire progresser la démarche développement durable dans chaque établissement. Fondé sur la participation

volontaire des organismes, ce Club rassemble aujourd'hui une quarantaine d'établissements très diversifiés en termes de taille, de mission ou de degré d'avancement sur le sujet du développement durable. Cette diversité est d'ailleurs une des origines de la qualité des échanges. Après une première phase d'appropriation de la notion de développement durable grâce à des retours d'expériences et des témoignages d'expert, les membres du club ont élaboré une Charte développement durable qu'ils ont signé lors d'une cérémonie officielle le 2 avril 2008 en présence de Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire. Cette charte vise des objectifs qui seront progressivement mis en œuvre en fonction du statut et de la situation relatifs à chaque organisme. Une fois installé dans ses futurs locaux, le CNIDEP souhaite accueillir les membres du club. En attendant, nous enrichissons nos connaissances au contact de ces organismes et au fil des rencontres du club qui sont toujours synonymes de moments d'échanges très fructueux.



# → Le CNIDEP répond à l'appel des chambres de métiers



Si le CNIDEP accompagne les artisans dans toutes leurs démarches en matière de protection de l'environnement, il peut également soutenir les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) dans la mise en œuvre de leurs programmes d'actions environnementales. Beaucoup de chambres disposent maintenant d'agents environnement mais la conception d'un programme d'actions peut se révéler un exercice fastidieux et sa mise en œuvre nécessite parfois des moyens humains dont les agents ne bénéficient pas toujours. Par ailleurs, certaines chambres qui ont concentré leurs efforts sur d'autres thématiques souhaitent actuellement développer une compétence environnementale. C'est dans ce contexte que le CNIDEP peut intervenir :

- pour vous aider à mettre en place un programme d'actions avec recherche de financements
- pour seconder un agent environnement dans la mise en œuvre d'une opération
- pour vous aider à recruter un agent en charge de l'environnement en définissant notamment son futur champ d'action

**Cette année, deux chambres de métiers et de l'artisanat ont fait appel au CNIDEP : la CMA du Tarn et la CRMA de Corse.**



## Un soutien opérationnel aux CMA de Haute-Corse et Corse du Sud

► Dans le cadre du déploiement de l'opération "Garage Propre" en Corse, les deux chambres de métiers et de l'artisanat de la région ont souhaité bénéficier de l'expérience du CNIDEP pour animer le volet formation de cette opération. En effet,

*"Grâce à l'intervention du CNIDEP dans le cadre de l'opération "GARAGE PROPRE", nous avons pu constater l'importance du partenariat mis en place par la convention Relais. Le CNIDEP nous apparaît comme une référence pour la réalisation de nos opérations environnementales."*

Mme Marie-Paule CINQUINI,  
agent environnement, CMA Haute-Corse

programmée par les chambres de métiers et de l'artisanat soit une à Bastia et une à Ajaccio. Ces deux formations de 3h30 chacune ont rassemblé une quinzaine de personnes. Puis pour les chefs d'entreprise qui n'avaient pas la possibilité d'assister à ces formations collectives, le CNIDEP s'est déplacé dans leur entreprise afin de réaliser une formation individuelle d'1h30. Le CNIDEP a ainsi sillonné toute la Corse pour rencontrer une dizaine de chefs d'entreprise. Ces formations ont été l'occasion de faire le point sur tous les aspects environnement liés à l'activité des garages avec bien entendu un zoom particulier sur la gestion des déchets, cœur de cible de cette opération. Au-delà de l'animation des formations, les deux chambres ont également demandé au CNIDEP de participer à leur réflexion pour la définition de leurs futurs programmes d'actions.

*"L'expérience de M. Mucchielli nous fût extrêmement profitable et enrichissante, cela nous a permis d'engager une réflexion sur notre futur programme d'actions."*

Mme Juliette GAERTNER,  
agent environnement, CMA Corse du Sud



## La CMA du Tarn : une volonté de développer la compétence "environnement"

► L'accompagnement de la chambre par le CNIDEP s'est déroulé en deux phases. Sur sollicitation du chef du service économique, le CNIDEP s'est rendu, dans un premier temps, une journée à la CMA afin de présenter les actions en matière d'environnement qui pouvaient être menées au sein d'une chambre de métiers et de l'artisanat et souligner les enjeux d'un tel poste. Le but était de conforter la direction dans ses choix et de présenter et d'argumenter le projet auprès des élus. Suite à cette intervention, la décision de créer un poste environnement a été actée et la CMA a souhaité de nouveau faire appel au CNIDEP afin cette fois de définir un programme d'actions. Notre seconde intervention a duré deux jours ; le temps de détailler au nouvel agent environnement le champ d'action de son poste et les types d'actions à mettre en œuvre, de définir les financeurs potentiels des futures actions environnement et de jeter les grandes lignes d'un programme d'actions (type d'action, budget et moyens de financement).

*"L'appui de M. MUCHIELLI dans le cadre du montage d'un plan d'action tarnais environnement a représenté un véritable atout quant à l'obtention de financements notamment ADEME."*

M. Thierry DECOMPS,  
Chef du service économique de la CMA du Tarn

Pour connaître les modalités d'intervention du CNIDEP et obtenir un devis, contactez Philippe MUCCHIELLI



Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises



Chambre de Métiers et de l'Artisanat Meurthe-et-Moselle



**CNIDEP - 4 rue de la Vologne - 54524 Laxou cedex**

Tél. : 03 83 95 60 88 - Fax : 03 83 95 60 30

Courriel : [cnidep@cnidep.com](mailto:cnidep@cnidep.com) - Site internet : [www.cnidep.com](http://www.cnidep.com)



Conception/réalisation/édition : TOUCAN+TOUCAN - Crédits photos : CNIDEP  
Impression : Imprimerie Saint-Jacques - imprimé sur papier recyclé - Encres végétales  
Dépôt légal : 11/2008 - ISSN n° 1771-8473

